



Thème 4 : Actualité réglementaire et dispositifs de soutien

AR2 - Convention carbone et AMUREBA

gregory.tack@spw.wallonie.be & valerie.pevenage@spw.wallonie.be

1. AMUREBA ET CONVENTION CARBONE

CADRE REGLEMENTAIRE

Cadre Européen et international

ONU : Accords de Paris	Objectifs de Développement durable
EU : Loi Climat & Green Deal	Neutralité Carbone en 2050 – 55% GES (vs 1990) en 2030 Jalon 2040

Énergie

Marchés de l'énergie (élec, gaz)
 Directives EE
 Directive SER
 Directive PEB
 Écodesign/label

Climat

Emissions Trade Scheme (ETS + benchmarks)
 ETS2 (carburant transport et combustibles chauffage)
 Effort Sharing Regulation
 LLUCF

Environnement

Permis d'environnement
 Directive Emissions industrielles

Finances

Aides d'état (CEEAG2022, RGEC2023, CLI2022, ...)
 Projets d'intérêt européen (FTJ, PNRR,...)
 Soutien à la Recherche (Smart Specialisation Strategy S3)
 CSRD et sa déclaration de durabilité (ESG)
 Règles DNSH (Do Not Significantly Harm)

Durabilité

Economie circulaire
 Roadmaps ODD

+standards & normes (ISO, EN,...)

Contexte réglementaire AMUREBA

29/10/2024

4



Directive 2023/1791 (anc. 2012/27) relative à l'efficacité énergétique

Directive 2023/2413 (anc. 2018/2001) relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables



Décret du 9 décembre 1993 relatif à la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie, des économies d'énergie et des énergies renouvelables



[Arrêté du Gouvernement wallon du 1 février 2024 relatif à l'octroi de subventions à l'audit ou à l'étude dans le secteur non résidentiel pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et la promotion d'une utilisation plus rationnelle et plus durable de l'énergie](#)



AMUREBA

[Plateforme Chèque Energie](#)

[Site SPW Energie \(infos plus détaillées pour les prestataires\)](#)

Contexte réglementaire CC complémentaire

29/10/2024
5



Lignes directrices aides d'état Climat/Environnement/Energie **CEEAG (2022/C 80/01)**
Règlement général d'exemption (EU) 2023/1315 of 23 June 2023 amending Regulation (EU) No 651/2014

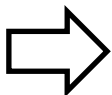


[Décret Neutralité Carbone du 16 novembre 2023](#)



[Arrêté du gouvernement du 1^{er} février 2024 relatif aux conventions carbone](#)

- Règles de gouvernance
- Convention-type
- Méthodologie (dont lien avec AMUREBA)



Signature de 12 premières conventions le 5 juin 2024

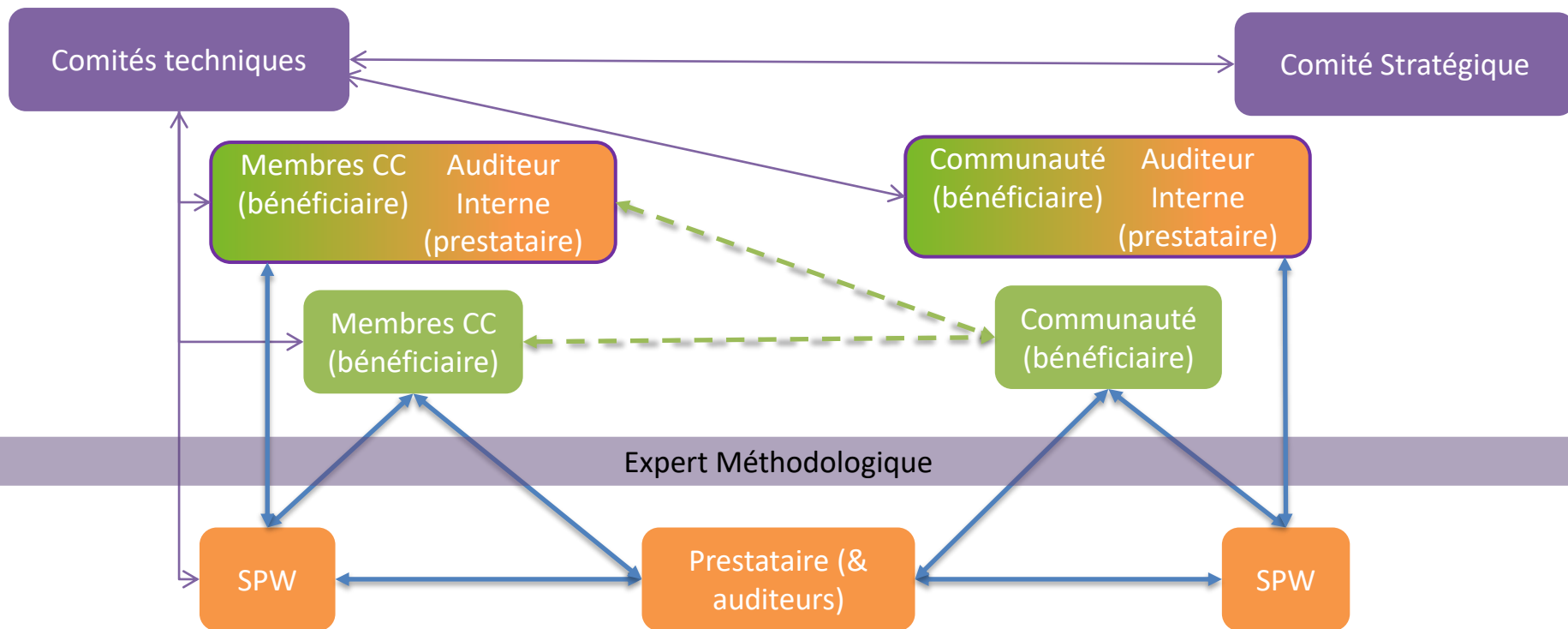


Service public de Wallonie | **SPW** Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie

2. AMUREBA ET CONVENTION CARBONE

LES ACTEURS

Ecosystème



Précision sur les Auditeurs Généralistes Internes

29/10/2024

8

▪ Leur rôle :

- Animer la « Carbon Team » de leur site ou de leur communauté (données de qualité et pertinentes)
- Assurer le relais avec les prestataires externes (auditeurs), mais aussi avec leur communauté et la Région
- Piloter le plan d'action de leur site ou de leur communauté
- S'approprier l'outil de suivi et analyser/corriger la trajectoire

▪ Leur habilitation :

- Réaliser des prestations d'audit de suivi annuel pour leur employeur uniquement
- Réaliser des prestations d'encadrement des Conventions Carbone si l'employeur est une communauté

▪ Leurs limites :

- Quand la compétence de Généraliste Interne a été activée pour un prestataire/bénéficiaire, aucune autre compétence ne peut être exercée auprès de ce prestataire/bénéficiaire. Exclusivité au niveau de l'entreprise, pas de l'auditeur.
- L'auditeur reste libre d'exercer ses autres compétences pour d'autres prestataires et bénéficiaires.

3. AMUREBA ET CONVENTION CARBONE

ENGAGEMENTS DES MEMBRES

Articulation entre les CC et AMUREBA

AMUREBA = pierre de base..... mais les CC vont au-delà :

1° Vision stratégique neutralité C 2050 endossée par le management :

- Questionner le besoin – optimiser les rendements – augmenter la circularité
- Sortir du fossile (récupérer la chaleur, électrifier, géothermie, biomasse,...)
- Créer/renforcer les synergies entre acteurs (Communautés d'énergie, Tiers invest, PPA, Synchronicité demande et production...)
- Capturer et réutiliser le carbone
- Développer des technologies de rupture (process, énergie H2, e-fuels, ...)

2° Principe d'amélioration continue basé sur l'audit compatible avec les normes internationales

=> Engagement de résultat sur base du Plan d'action

- Critères d'ambition (contribution significative – pistes fermes/conditionnelles/de rupture - Objectif engageant 1 indice + et contributions indicatives 2 autres indices)
- Pertinence des indicateurs (monitoring, modélisation, facteurs d'influence)
- Monitoring, analyse et correction de la trajectoire

=> Anticipation des obligations à venir

- Carbon team, auditeur interne, outil de monitoring => ISO 50.001
- ETS
- CSRD

1° Vision Neutralité Carbone 2050

Compatible obligation CSRD

- **Vision stratégique indicative** pour :
 - Prise de conscience des enjeux par l'entreprise
 - Communication de son implication
 - Appréhension par la Région des défis de l'entreprise (conditionnalité pistes & potentiel déCarbonation)
- Exercice de **prospection complémentaire à l'audit global d'entrée**
 - Pas backcasting/reverse engineering top down (cible forcée à 0 + retro-scénario)
 - Mais forecasting ambitieux crédible sur base d'un exercice bottom up (concret qui regarde la réalité en face) d'introspection au niveau des entreprises

=> **Objectif** : regarder individuellement à 25 ans et savoir ensemble où l'on va et à quel rythme, **factualiser les enjeux vs les objectifs**

Ni greenwashing ni business as usual

1° Elaborer la Vision Neutralité Carbone 2050

29/10/2024
12

En lien avec l'audit global (simultané/coordonné) :

- 2 outils d'1 même pilotage concret pour l'entreprise et les communautés
- Même point de départ qu'est le brainstorming
- Vocabulaire commun (coeff conversion, facteurs émission, vecteurs approvisionnés, 3 indices, coûts, impacts, barrières) mais précision différente selon temporalité
- Même suivi : travail évolutif à affiner tous les 4 ans

Démarche harmonisée et cadrée :

- Eviter disparités pour assurer consolidation par communauté et administration
- Véhicule de communication des solutions et difficultés de terrain vers les politiques
 - ⇒ **Intégré dans le template exel**
 - ⇒ **Chapitre descriptif dans le rapport Amureba**

1° Contenu de la Vision Neutralité Carbone 2050

29/10/2024
13

1. Indices énergie, émission et SER +jalons 2030, 2040, 2050

	Jalon 2030	Jalon 2040	Jalon 2050
Indice énergie			
Indice émission			
Indice SER			

2. Liste des pistes identifiées justifiant ces jalons spécifiant :

- **Type de mesure** (Electrification, Fuel switch, changement de procédé, PPA, ...)
- **Jalon temporel** (2030, 2040, 2050)
- Impact **émissions directes énergétiques + directes autres + indirectes**
- Impact **consommations énergétiques**
- Impact **part de renouvelable**
- **Conditions préalables** (permis, disponibilité infrastructure, cadre réglementaire, coût de la technologie, faisabilité économique, ...)
- **Liste des paramètres & justification des valeurs d'impact**

3. Visualisation graphique :

- Evolution des indices énergie, émission et renouvelables ;
- L'évolutions des émissions directes, indirectes et totales **exprimées en absolu (en tCO2 eq)**

2° Amélioration continue via audits/études

Compatible obligation ISO 50.0001

1. Plan d'actions concrètes sur 8 ans (2 cycles d'audit AMUREBA)

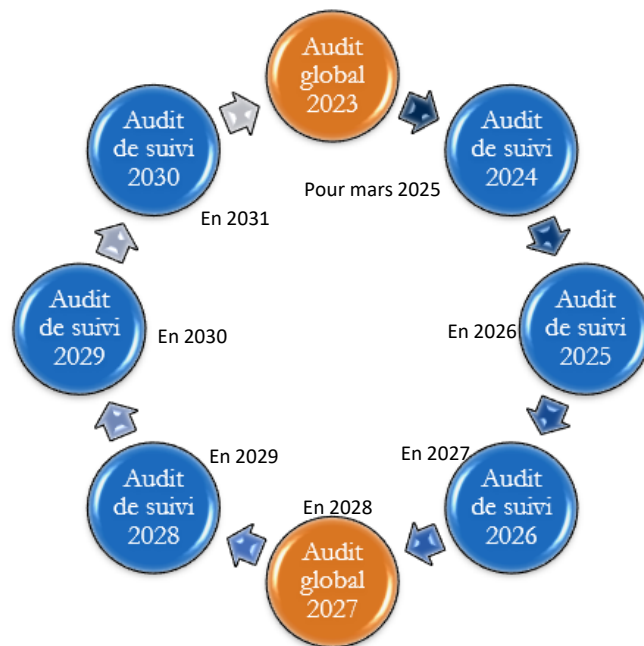
- Réduire le besoin et optimiser l'utilisation
- Sortir du fossile (électrification, PAC, géothermie, biomasse...)
- Booster les SER (in-situ, communauté d'énergie ou PPA vertueux)
- Réduire les émissions process

2. Engagement ferme sur 1 indice (potentiel accessible) + conditionnel (activer rupture)

3. Contribution sur 2 autres indices

4. Monitoring annuel

& études pour lever barrières conditionnelles



2° Contenu de l'audit global d'entrée ConvC

❑ Situation de départ

Ref 2023 (+ validation 22/24) – vecteurs et usages significatifs – facteurs d'influence pertinents – documentation des hypothèses et paramètres

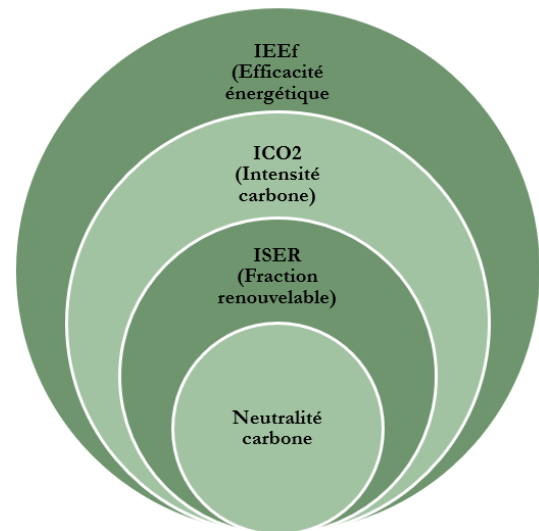
❑ 3 indices de performance (énergie, émissions et renouvelable)

❑ Vision 2050 :

- ✓ Jalon 2030/32 = plan d'action convention carbone
 - Pistes fermes et conditionnelles sur objectif engageant (indice prioritaire)
 - Pistes fermes et conditionnelles sur les objectifs indicatifs
- ✓ Jalon 2040 : Pistes stratégiques (+ sources & hypothèses)
- ✓ Jalon 2050 : Pistes de rupture & gap à combler (+ sources & hypothèses)

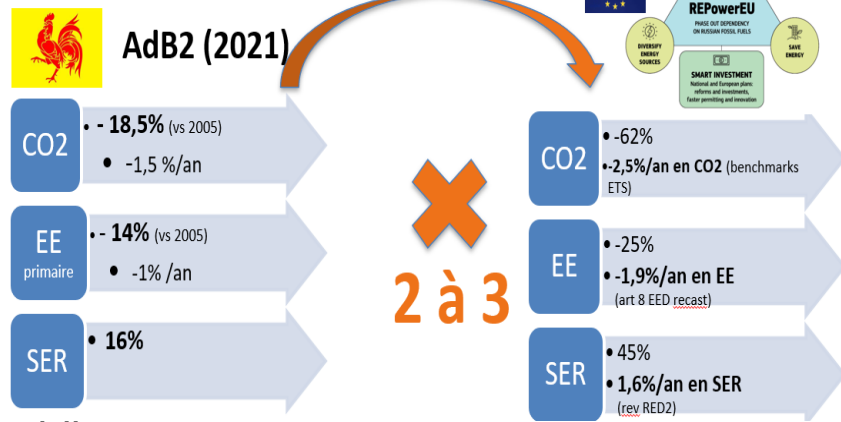
❑ Plan d'action initial détaillé avec :

- ✓ La valeur de l'objectif engageant ferme et conditionnel
- ✓ La valeur des objectifs indicatifs fermes et conditionnels
- ✓ Le détail des pistes fermes et conditionnelles retenues
 - + hypothèses et paramètres, dont la référence contrefactuelle et les surcoûts associés
 - = base pour dossier de subvention à l'investissement ou d'appel à projet
 - = base pour la vérification des performances et le suivi de la trajectoire
- ✓ Un **mémo des pistes postposées** avec leurs hypothèses et la raison de l'écartement



2° Critère ambition 2030 des ConvC

- Contribution significative au PACE
- Proportionnalité des contreparties
- Cadrage EU :
 - -1,9%/an conso finale
 - Sortie des combustibles fossile
 - + 1,6%/an de la part SER
 - +1,1%/an de la part SER chauffage & refroidissement
 - 45% RFNBO dans l'H2 (60% 2035)
 - Min 30% d'élec SER
 - Benchmarks et référentiels contrefactuels



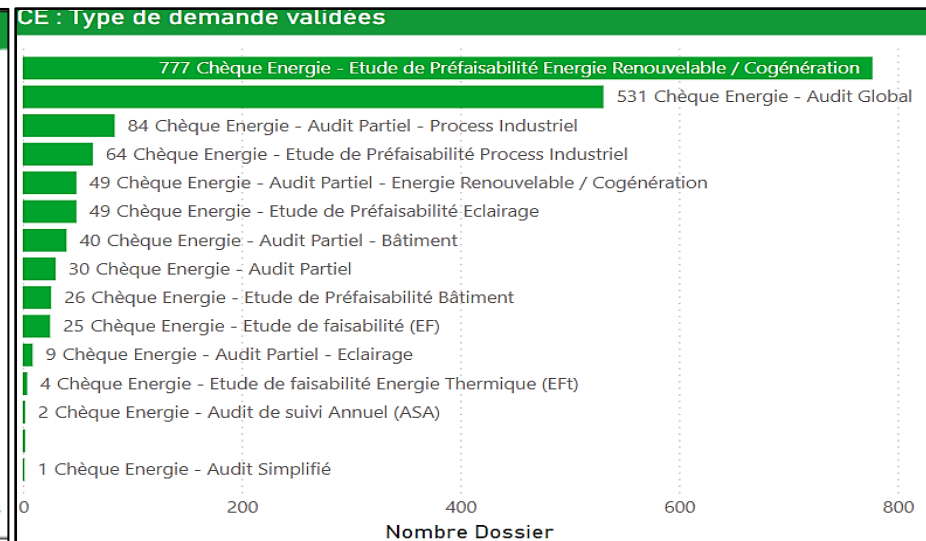
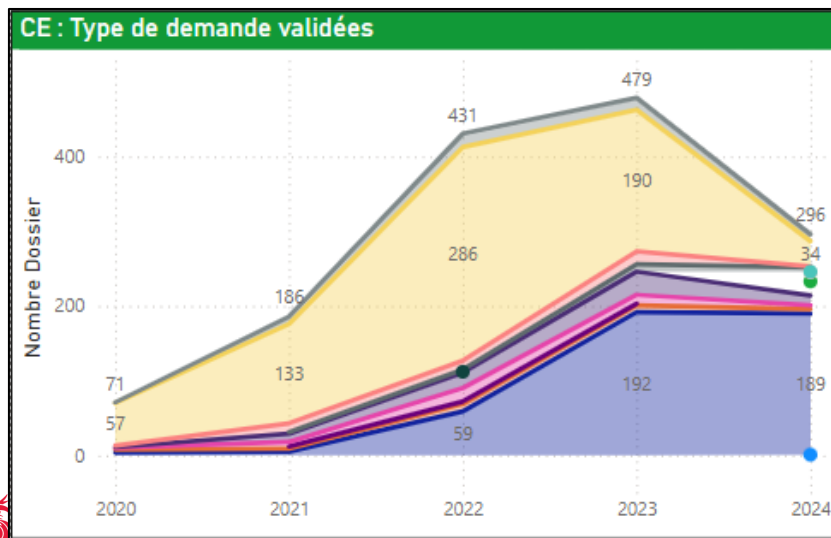
4. AMUREBA ET CONVENTION CARBONE

LES SUBVENTIONS

Les aides AMUREBA en chiffres

AMURE (PME – Chèque entreprise) et AMUREBA (chèque énergie)

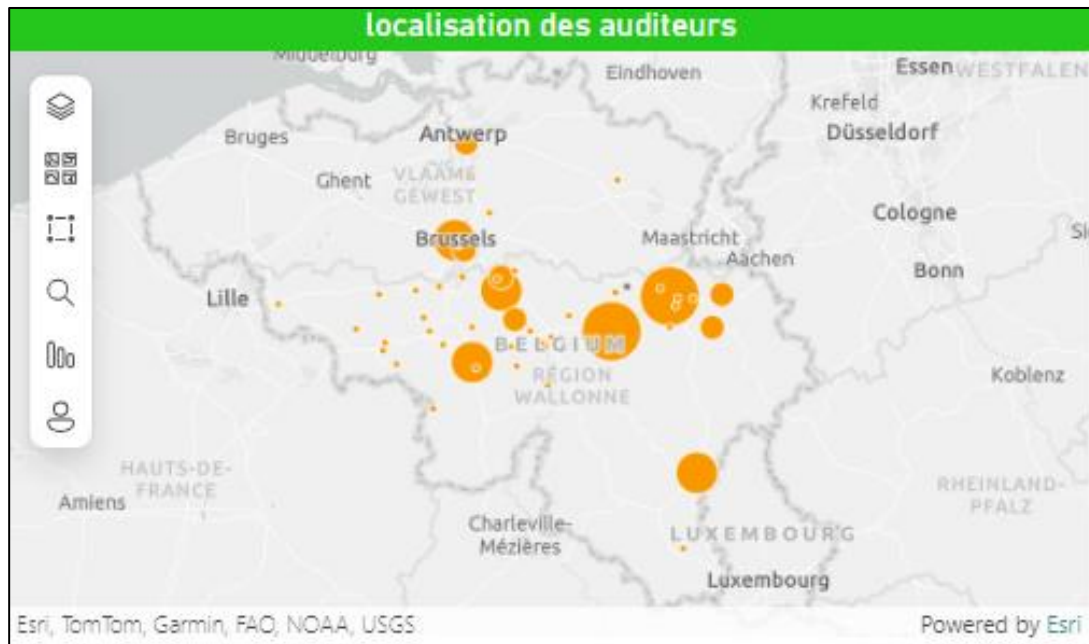
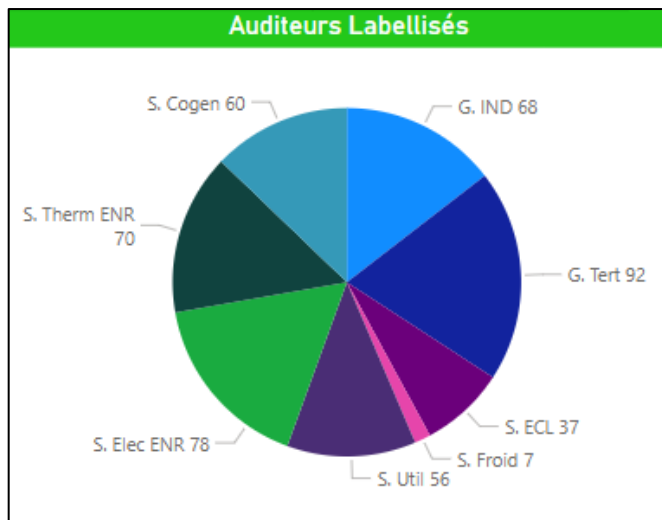
Total Dossier Soumis	Total Dossier Engagé	Total Dossier coturé	Engagé K€ (part publique)
1689	1375	1254	6,76M€



Les auditeurs AMUREBA en chiffres

29/10/2024
19

Auditeurs	Prestataires
124	72



Cycle d'audits et d'études soutenus

Spécifique à une unité d'établissement

Multisite

Audit de potentiel énergétique - APE

Audit Global - AG (prérequis)

usage significatif & complexe

Audit Partiel - AP

Audit suivi annuel - ASA

Communauté

Encadrement et suivi d'un accord de branche

Améliorer l'efficacité énergétique d'un secteur

Plan d'action

Pistes Simples

IRR \geq 11%
Matures

Passage à l'action immédiat !

Pistes Réseau Energie Thermique & Fatale

Etude Faisabilité- EF

Assistance Maitrise ouvrage - AMO

Pistes conditionnelles & de rupture

IRR < 11% - Non mature - complexes

Etude Faisabilité- EF

Assistance Maitrise ouvrage - AMO

Audit de suivi performanciel - ASP

Pas de prérequis !

Premières subventions activables en CC

29/10/2024

Wallonie énergie | AMUREBA

Les chèques Comment ça marche ? **Les prestataires** Actualités Contact

Filtrer la liste

Mots-clés

Votre code postal ou localité

Ex: 7800

Rayon de 5km (modifier)

Aidez votre recherche

Energie 67

Filtrer

Supprimer les filtres

En savoir plus →

En savoir plus →

En savoir plus →

En savoir plus →

En savoir plus →

En savoir plus →

- Energie 67
 - Chèque Energie - Action visant à améliorer l'efficacité énergétique d'un secteur 0
 - Chèque Energie - Asst. Maitrise d'ouvrage (AMO) 66
 - Chèque Energie - Audit de suivi Annuel (ASA) 58
 - Chèque Energie - Audit Global (AG) 58
 - Chèque Energie - Audit Partiel (AP) 66
 - Chèque Energie - Audit suivi performanciel (ASP) 0
 - Chèque Energie - Audit suivi performanciel - biométhanisation (ASP-b) 41
 - Chèque Energie - Encadrement et Suivi d'une Communauté Carbone (ESCC) 0
 - Chèque Energie - Etude de faisabilité (EF) 66
 - Chèque Energie - Etude de faisabilité Energie Thermique (EFt) 46
 - Chèque Energie - Etude de faisabilité - RET et chaleur fatale industrielle (EF-RET) 47

Plafond d'intervention par prestation

29/10/2024
22

Bénéficiaire	Fédération	PME	GE ADB ou CC	GE hors ADB ou CC
APE : Audit Potentiel énergétique	/	10.000 €	30.000 €	/
AG : Audit Global	/	8.000 €	40.000 €	/
ASA : audit suivi annuel	/	2.000 €	4.000 €	/
AP : Audit Partiel	/	5.000 €	20.000 €	/
EF : Etude de faisabilité	/	5.000 €	35.000 €	15.000 €
AMO : assistance à la maîtrise d'ouvrage	/	5.000 €	30.000 €	10.000 €
ASP : audit suivi performanciel	/	2.500 €	10.000 €	5.000 €
ESAB : Encadrement et suivi ADB / CC	80.000 €	/	/	/
L'action visant à améliorer l'efficacité énergétique d'un secteur	20.000 €	/	/	/

5. AMUREBA ET CONVENTION CARBONE EN PRATIQUE

Quelles plateformes pour quel usage ?

Je suis une entreprise **bénéficiaire**

Je suis une **PME**

Je suis une **GE ou CC**

« Front Chèques-Entreprises »
<https://app.cheques-entreprises.be/app/login>

« Front Energie »
<https://app.cheques-energie.be/app/login>

Je suis une entreprise **prestataire** de service ou un **organisme représentatif des CC**

Gestion des demandes de subventions

Gestion des bénéficiaires et labellisations / reconnaissances

« Backend »
<https://backend.cheques-entreprises.be/webapp/login>

GE ou CC

PME

Labellisation – préparation : critères généraux

Les prérequis pour tous selon art 24 :

1° **Diplôme** (Ing Civil ou Industriel, Bioing, architecte ou équivalent selon **art 25**)

2° **Pas retrait** label < 5 ans

3° **Pas refus** renouvellement label < 2 ans

4° **Démontrer l'expérience** (compétences annexe 1, crédits annexe 2)

audit interne : 0 pour temporaire (1 an),
 5 pour renouvellement après temporaire,
 15 si renouvellement après 5ans

5° Suivi **formation AMUREBA valide**

formation de 3j valable 5ans, prolongeable tous les 5 ans par formation 1j.

Labellisation des auditeurs internes AMUREBA

- Labellisation transitoire selon art 60

- Démontrer bon diplôme + membre communauté carbone
- Avoir suivi 1j formation audit interne AdB2 +1j transition AdB2-CC fin 2023-début 2024
- Remplir conditions formation 3j (possibilité 1j dispense) **avant le 31/03/25**
- Disposer de **15 crédits au 31/03/25**



- Labellisation temporaire selon art 29

- Démontrer bon diplôme + membre communauté carbone
- Remplir conditions formation 3j (possibilité 1j dispense idem supra) **au bout d'1 an**
- Disposer de **5 crédits au bout d'1an**



Formation des auditeurs

Nbre personnes formées
237

Pas de filtre à l'entrée début 2024 : bcp d'auditeurs UREBA, PEB, etc...

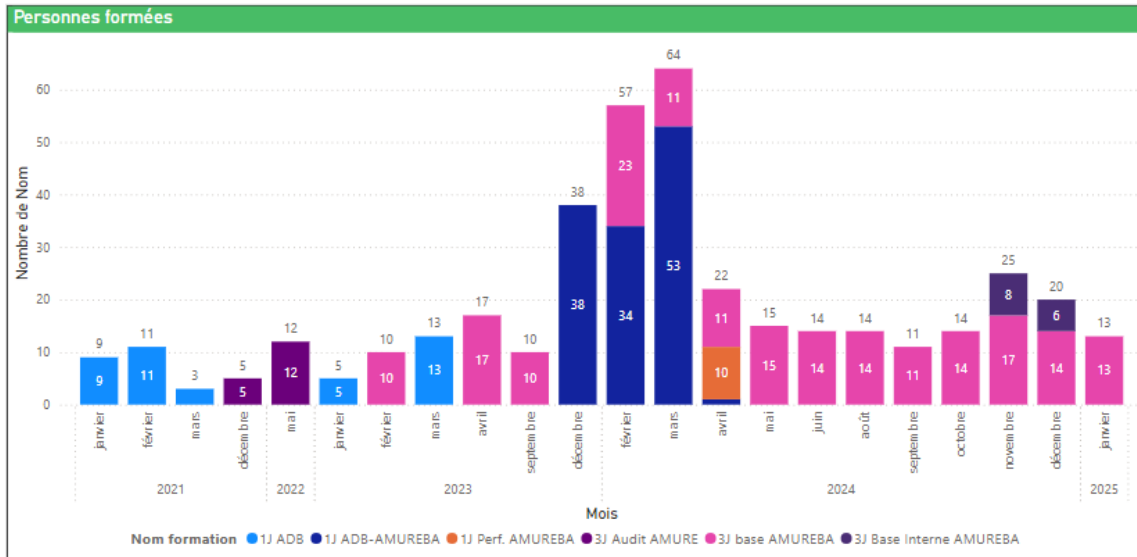


Impact insuffisant pour répondre au besoin des CC & AMUREBA



Filter à l'accès depuis 09/24 : demande de labellisation encodée sur plateforme (priorité aux auditeurs actifs dans AMUREBA)

Dérogation possible sur demande à partir 2eme trimestre 2025 pour les entreprises soumises à l'audit global



Inscription d'une entreprise en CC

29/10/2024
28

Step 1.

S'inscrire en tant que citoyen sur la plateforme [Chèques énergies](#)

Recours à un auditeur externe :
Il prend en charge votre
encodage sur la plateforme

Recours à un auditeur Généraliste Interne :
Guide pas-à-pas disponible ici : [Site d'information de la
plateforme Chèques Energie](#)

Step 2.

Demande de création de la société et activation
en CC auprès du SPW via [ticket de support](#)

Step 3.

Dossier de reconnaissance de la société en tant
que bénéficiaire et prestataire ([backend](#))

Step 4.

Demande de labellisation de l'auditeur
(validation de la compétence) ([backend](#))

The image shows two screenshots of the 'Chèques-entreprises' platform. The top screenshot is a 'Contact' page with a 'Besoin d'aides complémentaires ?' section and a 'Un souci...' section. The bottom screenshot is a 'Convention' page with a 'Bénéficiaires' section and a 'Prestataires' section. The 'Bénéficiaires' section includes instructions for users who are beneficiaries of the platform, and the 'Prestataires' section includes instructions for users who are providers of services.

Faire une demande de subvention

Step 1.

Recours à un **auditeur externe**

- Soit trouver un prestataire et signer un devis
- Soit initier une demande via la plateforme

Recours à un **auditeur Généraliste Interne**

préparer un « devis » des prestations (descriptif, taux horaire, temps prévu)

Step 2.

Il encode la demande de subvention sur la plateforme

En tant que prestataire, j'encode la demande de subvention sur la plateforme

Step 3.

Validation en tant que bénéficiaire que la demande de subvention est conforme à ma demande, directement sur la plateforme

Step 4.

Validation par SPW de la recevabilité, envoi de la demande de paiement de la quote-part

Step 5.

Paiement de la quote-part endéans les 30 jours (max)

Step 6.

Envoi par mail de l'accord de démarrage des prestations

Step 7.

Réalisation de la prestation dans le délais requis (1 ou 2 ans)

Points d'attention à l'octroi

1. Attention au délai de paiement de la quote-part :
 - contrôle automatisé avec classement sans suite dès dépassement du délai
 - possibilité de cloner une demande pour éviter le ré-encodage, aucune possibilité pour l'administration de revenir en arrière
 - Le SPW ne fournit pas de facture pour le paiement de la quote-part (cfr [FAQ](#) pour comptable)

2. Fournir les bons justificatifs :
 - Planning de prestation ne peut démarrer qu'après l'octroi (planning relatif)
 - Devis signé par administrateur, même si prestation interne
 - Descriptif clair du périmètre, du contexte de l'entreprise et de l'objectif de l'étude

3. Temps de traitement :
 - En cas d'anomalie : Q&R via la plateforme - délai 30 jours max sinon classé sans suite automatiquement.

4. Eligible :
 - prestation de l'auditeur (interne ou externe)
 - Campagne de mesure
 - Compteurs (matériel et placement) – pas les périphériques nécessaires à la compta énergétique (câble, licence, etc...)

Demander la liquidation de la subvention

Step 1.

Recours à un **auditeur externe ou interne**
Dépôt du rapport de prestation et des justificatifs sur [la plateforme](#)

Step 2.

Validation en tant que bénéficiaire que les justificatifs sont conformes, directement sur [la plateforme](#)
max 15 jours

Step 3.

Validation par SPW de la conformité AMUREBA (méthodologie et canevas – hors contexte CC)
max 30 jours

Step 4.

Paielement au prestataire de la subvention + quote-part – max 15 jours

Paielement au prestataire de la partie non couverte par le subsidie et la quote-part

- Attention au respect des canevas AMUREBA
- Les remarques sur les rapports seront prises en compte pour le renouvellement de la labellisation
- Pas de facturation d'acompte possible sauf si solde non couvert par l'intervention du SPW + quote-part.

J'ai une question...qui peut m'aider ?

- Consulter les FAQs et sites !
 - Spécifique énergie : <https://www.cheques-energie.be/faq/>
 - Générale : <https://www.cheques-entreprises.be/faq/>
 - Conventions Carbone : energie.wallonie.be
- Le Facilitateur Energie Durable - 1ère ligne
 - Méthodologie
 - Démarche administrative chèque & labellisation (questions générales)
 - Formations AMUREBA
- [Ticket de support Chèque Energie](#) (explications en fin de présentation)
 - Questions administratives si dossier « chèques » déposé ou en cours de création
 - Problème informatique (plateforme web)
 - Questions administratives sur dossier de labellisation ou reconnaissance déposée ou en cours de création
 - amureba@spw.wallonie.be
 - Feedback sur la méthodologie, les outils



energie@facilitateur.info

 Appelez le 0800/ 97 333



Merci de votre attention

gregory.tack@spw.wallonie.be & valerie.pevenage@spw.wallonie.be